



## ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENTS NUMÉRO RCA18-E162 et RCA18-E163

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 septembre 2018, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants :

#### RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA18-E162

Règlement autorisant un emprunt de 815 000 \$ pour des travaux de réaménagement sur la 52<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

#### RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA18-E163

Règlement autorisant un emprunt de 630 000 \$ pour l'acquisition de terrains pour fin de parcs.

**PRENEZ AVIS** que ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le **21 septembre 2018**.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements dans les bureaux Accès Montréal, soit à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est à Pointe-aux-Trembles et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 3 octobre 2018.

Le secrétaire d'arrondissement  
Charles-Hervé Aka, LL.M., OMA

*Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)*